



Le 30 mars 2009

Le Président

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Les bonus, stocks options et autres parachutes dorés ne concernent pas les PME. Il serait souhaitable de le dire de manière plus explicite. Cependant, le fait que le Gouvernement n'ait pas interpellé publiquement la CGPME, en est la preuve.

Pour autant, il est aujourd'hui évident que les excès de quelques dirigeants, cloîtrés dans une tour d'ivoire qui les empêche de réaliser le caractère choquant de leur comportement, nuisent à l'image des chefs d'entreprise, de tous les chefs d'entreprise.

Aussi, à l'heure où d'autres s'empêtrent dans des contradictions autour de codes qui s'imposent sans être obligatoires, il m'appartient au nom de ces millions d'entrepreneurs qui assistent avec effarement aux polémiques actuelles de rappeler quelques principes et de formuler quelques recommandations simples et de bon sens.

Une juste rémunération doit certes récompenser le talent et la performance, mais elle ne peut être totalement dissociée du risque. Et en cela celui qui risque ses biens propres dispose d'une légitimité, et oserais-je le dire, d'une conscience particulière.

Jaurès, que vous avez cité à plusieurs reprises ces derniers temps, disait d'ailleurs « dirige celui qui risque ce que les dirigés ne veulent pas risquer »

Il est, à cet égard, intéressant de noter que toutes les affaires récentes concernent les dirigeants « patrons de gestion » et non des « patrons à risque » !

Le véritable entrepreneur est viscéralement attaché à son entreprise et à l'équipe qui la fait vivre. Le licenciement n'est pas un paramètre de gestion ; c'est parfois une nécessité, un crève cœur. Et je ne connais pas un seul patron digne de ce nom capable de s'attribuer un bonus l'année où il est contraint de faire un plan social ou de réduire son activité en mettant ses salariés au chômage partiel. En revanche, il me revient fréquemment aux oreilles l'exemple de chefs d'entreprise, ou d'artisans, qui diminuent leurs salaires. Mais de ceux-là on ne parle jamais !

...

CONFEDERATION GENERALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

10, TERRASSE BELLINI - 92806 PUTEAUX CEDEX TEL. : 01 47 62 73 73 - TELECOPIE : 01 47 73 08 86

Alors que faut-il faire ?

Faut-il plafonner les salaires, interdire les bonus, stocks options et taxer les parachutes dorés ?

Non, ce sont les excès auxquels il faut mettre fin.

Priver une start-up de la possibilité d'attribuer des actions pour s'adjoindre des talents qu'elle n'est pas en mesure de payer immédiatement à leur juste valeur, serait une erreur.

En revanche, imposer dans les entreprises cotées davantage de transparence en fixant des limites serait salubre.

Ainsi, je suis d'accord pour qu'une entreprise cotée bénéficiant d'une dotation exceptionnelle directe de l'Etat ne puisse plus distribuer à ses dirigeants bonus et stocks options pendant toute cette période.

De la même façon, il n'est pas admissible que celui qui laisse une entreprise en déconfiture la quitte en se bourrant les poches. Les bonus et les golden parachutes devraient donc impérativement comporter des critères objectifs de performance, sous peine de nullité.

Dans le même ordre d'idée, dans le cas où le dirigeant est salarié, il serait parfaitement légitime d'inclure dans son contrat de travail – et cela est de la responsabilité du Conseil d'Administration – l'impossibilité de toucher un quelconque bonus une année de plan social.

Il conviendrait également de mettre fin au cumul, en cas de départ anticipé, des avantages liés à la fonction de mandataire social et de ceux attachés au statut de salarié.

En outre, dans ces mêmes entreprises, une personne physique devrait se voir interdire de siéger dans plusieurs Comités de rémunération, toute participation croisée devenant impossible.

Mais, ici comme ailleurs, une réflexion doit s'engager au niveau européen sans quoi après le « dumping salarial » on assistera demain à un phénomène inverse de « jumping salarial ».

Je me tiens naturellement à votre entière disposition pour évoquer avec vous ces quelques points et,

Vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Très Sincèrement,

Jean-François ROUBAUD

